





## **Monsieur Philippe DURON**

Député Maire de Caen Président de la Commission Mobilité 21 Assemblée nationale 126 rue de l'Université 75355 PARIS 07 SP

Le 14 mai 2013

## Monsieur le Président,

Au nom des 64 départements, 6 régions qui composent le réseau des Départements & Régions cyclables (DRC), de l'ensemble des délégations régionales de l'Association Française pour le développement des véloroutes et voies vertes (AF3V) et des 180 associations locales de la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB), nous souhaitons attirer votre attention sur les enjeux stratégiques et financiers liés à l'intégration du schéma national des véloroutes et des voies vertes (SN3V) dans le schéma national de mobilité durable avec une ligne budgétaire spécifique destinée à accompagner sa réalisation.

De toutes les infrastructures, les infrastructures cyclables sont celles qui offrent le meilleur potentiel de transfert modal, en ville notamment. Ce report modal est possible à moindre coût comparé aux dépenses à engager pour développer la part modale des transports collectifs ou entretenir le réseau routier. En outre, les itinéraires du schéma national concernent et connectent tous les territoires, ruraux, littoraux, urbains ou montagneux, à des fins utilitaires, quotidiennes et touristiques.

Nous estimons que 12 millions d'euros d'investissement par an sur 10 ans auraient un effet levier sans précédent sur les collectivités qui ont, ces dernières années, supporté quasiment seules la réalisation de ce schéma et ont désormais besoin d'un coup de pouce pour maintenir leurs efforts. Réserver 10% du budget consacré aux routes nationales pour le développement des aménagements cyclables constituerait un message fort. Le récent engagement du ministre des transports à prendre en compte le financement de parkings vélo dans l'appel à projets « transports urbains et mobilité durable » est une première avancée positive mais ne permet pas de construire le réseau cyclable structurant et maillé nécessaire pour atteindre le report modal souhaité par le gouvernement.

La France entre dans une nouvelle programmation budgétaire pour laquelle l'ensemble des possibilités devront être mobilisées. Au premier rang de ces possibilités figure la ressource européenne. Les projets européens appelant à des cofinancements systématiques, il est capital que le vélo figure dans les documents cadres français. En outre, le schéma des véloroutes européennes, EuroVelo, et les aménagements cyclables qui lui sont associés ont été inclus dans le réseau transeuropéen de transports (RTE-T) au titre de réseau stratégique de transport. L'inscription du SN3V dans le schéma national de mobilité durable avec un calendrier et une enveloppe financière dédiée conditionneront l'octroi des aides européennes.

Pour toutes ces raisons, nous sollicitons votre appui pour relayer notre demande auprès de vos collègues de la Commission Mobilité 21 et ensuite auprès des responsables en charge des documents stratégiques pour décliner ce volet cyclable du SNIT dans les contrats État Région 2014-2020.

Nous restons à votre disposition pour vous présenter de vive voix notre mobilisation en faveur de cette intégration. Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de notre haute considération.

# Départements & Régions cyclables - DRC

Hôtel du Département – 29/31 Cours de la Liberté – 69483 Lyon cedex 03

info@departements-regions-cyclables.org



Alain SPADA, Président

# Association Française pour le Développement des Véloroutes et Voies Vertes – AF3V

30 avenue Eugène Gazeau – 60300 Senlis ebrouwer@af3v.fr

Snow

Éric BROUWER, Président

Fédération Française des Usagers de la Bicyclette – FUB

12 rue des Bouchers – 67000 Strasbourg

fub@fubicy.org



Geneviève LAFERRERE, Présidente

<u>Pièces jointes</u>: carte du Schéma national des véloroutes et voies vertes

<u>Copie pour information</u>: membres de la Commission 21 – Coordination

Interministérielle pour le Développement de l'Usage du Vélo – Club des parlementaires
pour le vélo.

<sup>\*</sup> La Commission Transports et Tourisme du Parlement Européen a voté fin décembre en faveur de l'amendement suivant : « Les synergies avec d'autres politiques doivent être envisagées, par exemple avec le volet tourisme en prévoyant des ouvrages d'arts tels que des ponts ou passages inférieurs cyclables pour les itinéraires cyclables longue distance tels que les EuroVelo routes» (traduction DRC).

# Le schéma national des véloroutes et voies vertes - SN3V

